

**Objet : information des enseignants en cas de sinistre**

Monsieur le Maire,

Par ce courrier, je fais suite à la demande de la préfecture en précisant les modalités d'informations des enseignants concernant la gestion du risque d'incendie sur l'école :

Tout d'abord, lors de chaque prérentrée des enseignants, une information est réalisée concernant les protocoles à suivre, le nombre d'alertes qui seront réalisées dans l'année. Les protocoles sont affichés dans chaque espace de l'école (classes, halls...).

Par ailleurs, trois alertes incendie ont lieu dans l'année :

- septembre : enseignants prévenus
- deuxième trimestre : enseignants non prévenus
- troisième trimestre : enseignants prévenus, alerte réalisée sur temps de sieste

Lors de chaque alerte, les enseignants doivent appliquer le protocole.

A la suite de chaque alerte, un retour est fait avec les enseignants et le personnel lorsque le protocole et/ou le temps d'évacuation ne correspondent pas à ce qui est attendu.

Je rappelle, en outre, que les enseignants ont été formés, sur leur temps personnel (par la DASEN) concernant les risques d'incendie et la manipulation des extincteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Tanguy POURCHASSE  
Directeur de l'école publique Les 3 Pierre

